

Cote du document:	<u>EB 2006/89/R.18/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13 a) iii)</u>
Date:	<u>14 décembre 2006</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République du Niger pour

l'Initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Hubert Boirard

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2298
courriel: h.boirard@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

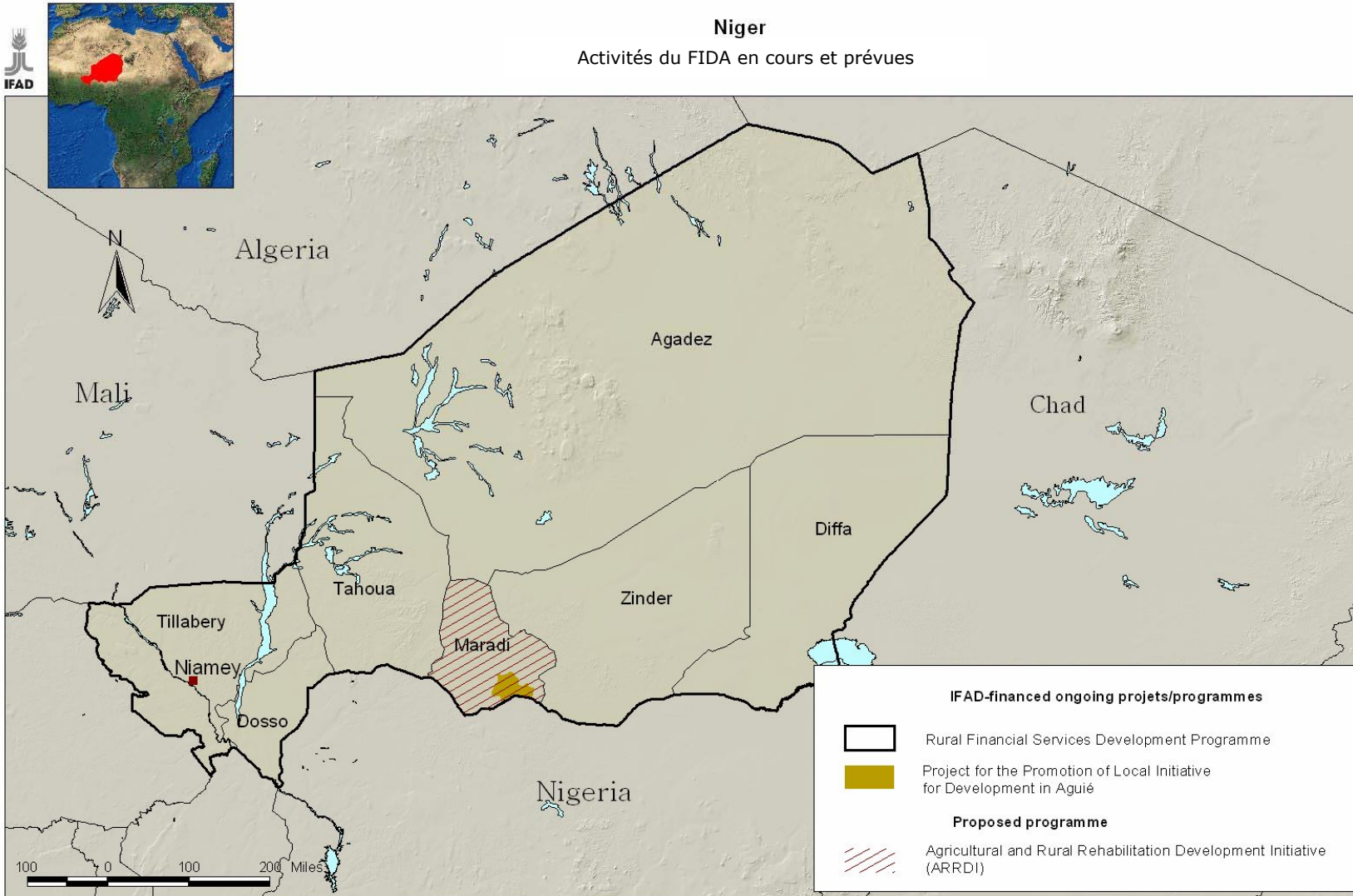
Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du financement	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Le financement	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	4
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages, justification économique et financière	5
I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	7
Annexe	
Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié	8
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

FBS	Fonds belge de survie
MATDC	Ministère de l'aménagement du territoire et du développement communautaire
PAM	Programme alimentaire mondial
S&E	Suivi et évaluation
UGP	Unité de gestion du projet
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République du Niger pour le projet intitulé Initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural, telle qu'elle figure au paragraphe 35.



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Niger

Initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Niger
Organisme d'exécution:	Ministère de l'aménagement du territoire et du développement communautaire
Coût total du projet:	36,29 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	10,35 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,25 millions de USD)
Montant du don du FIDA:	280 000 DTS (équivalant approximativement à 400 000 USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceurs:	Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds OPEP) Fonds belge de survie (FBS) Programme alimentaire mondial (PAM)
Montant du cofinancement:	Fonds OPEP: 6,36 millions de USD FBS: 5,71 millions de USD PAM: 2,10 millions de USD
Contribution de l'emprunteur:	4,15 millions de USD
Contribution des bénéficiaires:	2,32 millions de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Proposition de prêt et de don à la République du Niger pour l'initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. D'après l'indice de développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Niger est le pays le plus pauvre du monde puisqu'il est classé au 177^{ème} et dernier rang. La région de Maradi (zone du projet proposé) est l'une des plus pauvres du pays et extrêmement vulnérable aux crises alimentaires. Les principales causes de la pauvreté rurale sont les suivantes: i) une saison sèche de huit mois caractérisée par le non-emploi de la population active; ii) la réticence à investir dans l'intensification de l'agriculture à cause de rendements très irréguliers et de l'insécurité foncière; iii) l'absence d'infrastructures qui puissent offrir aux ruraux pauvres des services efficaces adaptés à leurs besoins; et iv) la faiblesse de la gouvernance. Le projet proposé renforcera l'impact des activités menées auparavant par le FIDA dans la région en développant la capacité des institutions locales – privées et publiques – à impulser une dynamique de développement autonome susceptible: i) d'atténuer la vulnérabilité des ménages pauvres, en particulier les plus démunis, et de permettre aux communautés rurales et au Gouvernement de prévenir les crises périodiques ou d'y faire face; ii) d'accroître les revenus des ménages ruraux en améliorant la sécurité, la productivité et la gamme des activités dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage; iii) de renforcer l'aptitude des populations rurales à prendre elles-mêmes en main leur développement; et iv) d'améliorer les conditions de vie des ruraux en leur facilitant l'accès aux services et infrastructures de base (eau potable, santé, nutrition, éducation), particulièrement pour les ménages et les individus les plus vulnérables.

B. Le financement

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Niger un prêt de 10,35 millions de DTS (environ 15,25 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables et un don de 280 000 DTS (environ 400 000 USD) pour aider à financer l'initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural. Ce prêt aura une échéance de 40 ans, avec un différé d'amortissement de dix ans et une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Le don financera une partie de l'assistance technique et de la coordination de la plateforme régionale réunissant les bailleurs de fonds.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Sur la base du système d'allocation fondé sur la performance, le montant des ressources allouées au Niger a été fixé à 16,07 millions de USD pour 2005-2007. L'assistance financière proposée est inférieure à ce montant.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. D'après les chiffres les plus récents de la Banque Mondiale, la dette extérieure du Niger a diminué de 6,4% (1,95 milliards de USD en 2005). Quatre-vingt-dix-huit pour cent du montant de la dette est dû à des créanciers officiels, pour l'essentiel à des conditions favorables, et le ratio de la dette par rapport au PIB s'est amélioré (83,5% en 2003, 76,7% en 2004 et 63,6% en 2005). En 1999, le Niger est devenu admissible à bénéficier de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et a été en conséquence exempté du paiement d'environ 800 millions

de USD au titre de sa dette (environ 11 millions de USD pour le FIDA). Les allègements de dette complémentaires récemment approuvés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont fait passer le total à quelque 1,2 milliard de USD. Depuis 1980, le FIDA a approuvé pour le Niger huit opérations d'assistance financière, toutes à des conditions particulièrement favorables. Les décaissements annuels de fonds pour les projets en cours s'élevaient à 181 953 DTS pour le prêt n° 597 et à 406 368 DTS pour le prêt n° 533 en 2005. À part quelques dérapages pendant la période d'instabilité politique, les antécédents du Gouvernement en matière de remboursement au FIDA ont été très satisfaisants.

Flux de fonds

5. Les fonds octroyés au titre de l'assistance financière et du don seront acheminés par le biais de deux comptes distincts qui seront ouverts par les pouvoirs publics auprès d'une banque commerciale de Niamey, à des conditions et selon des procédures jugées satisfaisantes par le FIDA. Un compte de projet pour les fonds de contrepartie sera également ouvert auprès d'une banque commerciale.

Modalités de supervision

6. Les fonds seront administrés et supervisés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'institution coopérante du FIDA. L'UNOPS entreprendra chaque année une mission de supervision. Le chargé de programme du FIDA au Niger accompagnera toutes les missions de supervision.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Plusieurs mesures sont prévues pour renforcer la bonne administration de l'assistance financière du FIDA: i) recours à un cabinet d'audit privé; ii) application des nouvelles procédures adoptées par le FIDA en matière de passation des marchés; et iii) fourniture d'une assistance technique pour renforcer les opérations administratives et financières effectuées au titre du projet.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le projet proposé atteindra environ 340 000 personnes, et en s'attachant tout particulièrement aux femmes et aux jeunes de moins de 25 ans. Il s'agit de leur procurer des ressources pour les aider à: i) se désendetter et reconstituer des actifs après la décapitalisation entraînée par une invasion de criquets en 2004 et un déficit pluviométrique en 2005; ii) prévenir de futures crises ou à mieux y faire face; iii) améliorer les pratiques en matière de nutrition et d'alimentation des enfants (45% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition); iv) accroître la sécurité alimentaire; et v) trouver des sources de revenus durables.

Méthode de ciblage

10. On adoptera cette intervention l'approche expérimentée avec succès dans le cadre du projet de promotion de l'initiative locale pour le développement à Aguié, financé par le FIDA, qui prévoit ce qui suit: i) à partir de critères dégagés sur le plan local concernant la pauvreté et l'insécurité alimentaire, des grappes de villages particulièrement vulnérables seront repérées; ii) chacun de ces villages désignera une équipe de villageois qui recevront une formation et une assistance pour effectuer à la fois un **recensement local**, donnant une liste nominative des ménages et des individus, et un **diagnostic local** de la vulnérabilité des individus, des ménages et de la communauté face à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire; iii) les résultats validés par l'ensemble de la communauté constitueront la **base de données du village** pour le ciblage et le suivi de l'impact; et iv) les résultats

validés seront regroupés au niveau des grappes de villages et intégrés dans le plan correspondant de développement communal. Cette méthode, outre qu'elle permet d'obtenir une **typologie des ménages** classés par degré de vulnérabilité, donne des renseignements utiles pour l'établissement de cartes de la vulnérabilité et de rapports détaillés, pour la détermination des ménages et des individus les plus vulnérables et pour l'élaboration de plans d'action visant à atténuer leur vulnérabilité.

Participation

11. Les populations locales – les groupes cibles en particulier – participeront activement à toutes les interventions appuyées par le projet, notamment: i) en encadrant et en menant le processus d'évaluation de la vulnérabilité et de classement des ménages locaux en fonction de leur degré de vulnérabilité à partir de critères dégagés à l'échelon local; ii) en supervisant la mise en œuvre de microprojets dont ils auront la maîtrise; et iii) en suivant et évaluant les résultats et en mettant à jour les données locales compte tenu de l'impact des activités du projet.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le but général de l'initiative est de promouvoir une amélioration durable des revenus, de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations rurales les plus pauvres de la région de Maradi¹. Les objectifs du projet cadrent avec ceux du programme d'options stratégiques pour le Niger daté d'avril 2006.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. L'initiative aura pour objectif d'améliorer durablement l'aptitude des institutions rurales de la région de Maradi (collectivités locales et organisations paysannes, services publics, prestataires privés de services, etc.) à assurer les services socioéconomiques nécessaires au développement harmonieux et autonome des populations rurales de la région. Des activités conçues pour améliorer l'organisation et les compétences des hommes et des femmes vivant en milieu rural viendront influencer indirectement la prise des décisions, aux niveaux tant local que national, sur des questions cruciales telles que le régime foncier et la gestion des ressources en eau et d'autres ressources naturelles. La conception du projet cadre avec l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation au plan des synergies, et avec le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) en ce qui concerne la création de plateformes régionales de concertation et de programmation conjointe.

Politique du FIDA et stratégie d'alignement

14. L'initiative respecte intégralement le Cadre stratégique du FIDA – notamment les objectifs stratégiques 1 (renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations) et 2 (améliorer l'accès équitable aux ressources naturelles productives et à la technologie) – ainsi que la stratégie adoptée par le FIDA pour la réduction de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre, notamment les objectifs 1 (renforcer les capacités), 2 (accroître la productivité), 3 (augmenter les revenus) et 4 (réduire la vulnérabilité)².

¹ Voir le Cadre logique à l'appendice II.

² On trouvera à l'appendice I la liste des principales politiques opérationnelles et notes thématiques du FIDA utilisées pour la conception du projet.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. L'initiative se situe dans le droit fil de la stratégie nationale de développement rural, qui découle directement de la stratégie de réduction de la pauvreté. Elle vise les domaines programmatiques 1 (développement communautaire), 3 (organisations paysannes et intégration des filières), 4 (infrastructures rurales), 7 (renforcement des capacités des institutions publiques rurales) et 9 (réduction de la vulnérabilité des ménages).

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. À la demande du FIDA, la région de Maradi a été désignée région pilote pour l'UNDAF. Une lettre d'entente est en cours de négociation entre le Gouvernement, les institutions du système des Nations Unies et d'autres bailleurs de fonds³. Il s'agit d'améliorer la concertation et la programmation conjointe des activités de développement dans la région selon les grandes lignes recommandées dans la Déclaration de Paris. Les composantes et activités inscrites dans l'initiative ont été conçues dans le but de compléter des activités en cours telles que celles financées par la Belgique et la Suisse, deux pays qui sont des acteurs importants dans la région de Maradi.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet aura quatre composantes: i) développement agro-sylvo-pastoral durable (33%); ii) infrastructures et amélioration de l'accès aux services sociaux de base (41%); iii) réduction de la vulnérabilité des ménages les plus pauvres (15%); et iv) gestion du projet et coordination régionale (11%).

Catégories de dépenses

18. Les tableaux relatifs au coût du projet comprennent neuf catégories de dépenses qui seront financées par le prêt du FIDA: i) travaux de génie civil (13%); ii) moyens de transport (moins de 1%); iii) matériaux et équipements (7%); iv) études (5%); v) formation/information (9%); vi) assistance technique (3%); vii) contrats et accords (9%); viii) fonds de développement économique (40%); et ix) dépenses récurrentes (13%).⁴

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les principaux partenaires d'exécution seront: i) des organismes publics nationaux et régionaux tels que le Ministère de l'aménagement du territoire et du développement communautaire (MATDC) et d'autres ministères concernés ainsi que les départements de tutelle associés aux activités du projet dans la région de Maradi; ii) des collectivités locales (villages, grappes de villages et communes); iii) des organisations de paysans et d'autres producteurs; et iv) des prestataires de services (ONG, cabinets conseils, consultants, cabinets d'audit, etc.).

Responsabilités en matière d'exécution

20. En tant qu'institution chef de file de l'initiative, le MATDC dirigera un comité de pilotage constitué de représentants des principaux ministères associés à la mise en œuvre de la stratégie de développement rural, des cofinanceurs de l'initiative, du Gouvernorat de Maradi ainsi que des bénéficiaires (organisations paysannes et collectivités locales). La mise en œuvre des activités sera confiée à une unité de gestion du projet (UGP) autonome qui, par le truchement d'un partenaire principal d'exécution pour chaque département responsable de certaines activités,

³ Voir l'annexe au texte principal du rapport de préévaluation.

⁴ Pour les détails sur les coûts du projet par composante et par catégorie de dépenses, on se reportera au rapport de préévaluation.

s'emploiera à promouvoir les organisations locales ainsi que la planification, la mise en œuvre et le suivi et évaluation (S&E) sur un mode participatif. Pour d'autres formes d'appui, des contrats de sous-traitance seront passés avec des experts du secteur privé ou public. Les comités créés au niveau des départements pour cribler les propositions de microprojets comprendront des représentants de l'UGP, des collectivités locales (communes et département) ainsi que des organisations et groupes locaux. Les communes et/ou les organisations locales superviseront la mise en œuvre de leurs propres microprojets et participeront au suivi et à l'évaluation des résultats et de l'impact.

Rôle de l'assistance technique

21. Un don du FIDA d'un montant de 400 000 USD financera: i) la création d'une plateforme régionale de concertation et de programmation conjointe (UNDAF et d'autres bailleurs de fonds); et ii) les activités d'assistance technique destinées à renforcer la coordination, la gestion et le S&E durant l'exécution (volontaires des Nations Unies et/ou experts français – en cours de négociation).

État d'avancement de la négociation des principaux accords d'exécution

22. Les accords de prêt et de don du FIDA seront associés à un deuxième don du FIDA destiné à accélérer le démarrage de l'initiative. D'autre part, des accords de cofinancement seront signés avec les partenaires ayant confirmé leurs engagements: Fonds belge de survie (FBS), Programme alimentaire mondial (PAM), Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international (Fonds OPEP), et Ministère français des affaires étrangères.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du projet est de 36,29 millions de USD. Les principales institutions de financement du projet seront le FIDA (43,1%), le Fonds OPEP (17,5%), le FBS (15,7%), le PAM (5,8%) le Gouvernement (11,4%) et les bénéficiaires (6,4%).

H. Avantages, justification économique et financière

Principales catégories d'avantages apportés par le projet

24. Parmi les principaux avantages, on peut citer l'augmentation des revenus des groupes cibles, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des petites exploitations, l'amélioration sensible de l'accès aux services de base, la mise en place d'un système local efficace de prévention ou de gestion des crises, l'amélioration de la situation nutritionnelle, le renforcement des collectivités locales et, enfin, une meilleure adaptation de la réponse aux besoins particuliers des groupes vulnérables (femmes et jeunes hommes).

Viabilité économique et financière

25. L'analyse économique fait apparaître un taux de rentabilité économique de 12%⁵.

I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement

Modalités de gestion des connaissances

26. Le partage des savoirs est envisagé à différents niveaux: i) dans chaque communauté et entre communautés (ateliers et parcelles d'initiatives paysannes); ii) dans chaque organisme partenaire et entre organismes partenaires (organisations paysannes, prestataires de services, services publics décentralisés et autres bailleurs de fonds) par le truchement de la plateforme régionale et d'ateliers organisés régulièrement; et iii) entre projets du FIDA et avec le siège du FIDA (stratégie de gestion des savoirs, le réseau FIDAFrique).

⁵ Des détails sur les analyses financières sont données dans les paragraphes 285 à 292 du texte principal du rapport de pré-évaluation.

Innovations en matière de développement encouragées par le projet

27. Les principales innovations devraient être d'ordre technique et méthodologique, en particulier l'application à plus large échelle d'une nouvelle approche participative du ciblage et du S&E au niveau villageois. La création d'une plateforme régionale interdonateurs pour la planification conjointe des activités dans la région de Maradi sera une deuxième innovation majeure. L'accent mis sur le passage sans heurt de l'action d'urgence au développement à plus long terme est un aspect vital de l'approche envisagée.

Approche d'élargissement

28. La conception de l'initiative se fonde sur l'application à plus large échelle de nombreuses innovations techniques et méthodologiques expérimentées dans le cadre de projets du FIDA antérieurs ou en cours. Il s'agit d'encourager la diffusion de méthodes améliorées de production (cultures, élevage et gestion des ressources naturelles) ainsi que de favoriser des changements de comportements sociaux en matière de nutrition, de santé, d'éducation, etc. Il est prévu de faire de la plateforme régionale et de FIDAFrique les vecteurs de l'application à plus large échelle des innovations (établissement de cartes de la vulnérabilité).

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Les principaux risques sont: i) les crises naturelles qui pourraient forcer le projet à se concentrer sur les actions d'urgence au détriment des activités de développement; ii) l'impossibilité de trouver des prestataires de services suffisamment qualifiés; et iii) le peu de complémentarité et/ou de coordination avec d'autres projets. Pour atténuer ces risques, il est prévu que l'UGP consulte régulièrement tous les acteurs dans le cadre de la plateforme interinstitutions créée pour la région de Maradi.

Classification environnementale

30. Conformément aux procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été rangé dans la catégorie B du fait qu'il ne risque pas d'avoir d'impact négatif sensible sur l'environnement; il n'a donc pas été jugé nécessaire de procéder à une évaluation environnementale approfondie.

K. Durabilité

31. Des investissements ne seront réalisés dans les infrastructures et les services sociaux que s'ils sont associés à des plans adéquats pour la gestion et l'entretien. Les fonds mis en place dans le cadre de l'initiative évolueront dans le temps, pour devenir: i) des fonds de développement de filières gérés par des banques, comme l'envisage la stratégie de développement rural (pour les organisations paysannes); ou ii) des fonds intégrés aux budgets publics locaux que viendront alimenter des impôts locaux et des contributions de l'État de montants plus élevés, comme l'envisagent les documents sur la décentralisation.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de financement entre la République du Niger et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié est joint en annexe.
33. La République du Niger est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Niger un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions trois cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 350 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} octobre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de points (0,75%) l'an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds fera à la République du Niger un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux cent quatre-vingt mille droits de tirage spéciaux (280 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 16 novembre 2006)

1. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales conformes aux termes des conditions générales, le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "*Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997*" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.
2. Le Gouvernement s'engage à ce que les indicateurs de suivi-évaluation soient établis sur la base des activités relatives à la lutte contre la vulnérabilité, des activités productives et de celles qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de renforcement des capacités. Ces indicateurs seront établis et suivis par les responsables des actions et seront reliés aux indicateurs globaux du projet et des programmes de la stratégie de développement rural. La situation de référence sera actualisée par des enquêtes similaires à mi-parcours et au cours de la dernière année du projet, avant le rapport d'achèvement. Le système de suivi évaluation collectera et analysera les informations nécessaires sur i) le suivi des activités prévues aux programmes de travail et budget annuels (PTBA); ii) la pertinence des approches et stratégies de mise en œuvre et des mécanismes de coordination et de suivi des diverses composantes et activités; iii) l'implication effective des bénéficiaires aux différents stades d'exécution, notamment dans les activités de suivi-évaluation; et iv) l'impact des activités du projet sur les bénéficiaires et sur les groupes vulnérables ciblés par le projet en particulier.
3. Le Gouvernement s'engage à ce que des ateliers de suivi-évaluation participatifs soient conduits une fois par an dans chaque village et également au niveau des unions ou fédérations d'organisations paysannes et des institutions de recherche pour les activités structurantes menées avec ces partenaires. Ces ateliers de suivi-évaluation seront conduits par les spécialistes du suivi-évaluation, les agents de l'opérateur responsable de suivre cette communauté et les bénéficiaires. Le projet conduira également des audits d'activités et des enquêtes thématiques. L'enquête anthropométrique, qui sera répétée à mi-parcours et en fin de projet, permettra de suivre l'impact du projet sur la situation nutritionnelle de la population, spécialement des enfants de moins de cinq ans.
4. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur le territoire de la République du Niger.
5.
 - a) Le recrutement du personnel du projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement, excluant toute discrimination, et sur la base de contrats d'une durée de un an renouvelable ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du projet.
 - b) Le recrutement des cadres principaux du projet, à savoir: le coordinateur de l'unité de coordination du projet (UCP), les quatre cadres d'appui à la mise en œuvre des composantes, les deux agents pour la saisie et la gestion de la base

de données, le responsable administratif et financier, le comptable, l'assistant administratif et l'assistant pour la passation des marchés, et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA.

- c) Le personnel du projet sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le manuel de procédures administratives, comptables et financières. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire de la République du Niger. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet.
6. Les événements suivants sont spécifiés comme causes additionnelles de suspension:
- a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de financement n'a pas pris effet.
 - b) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention et que le Gouvernement n'a pas procédé de façon satisfaisante, de l'avis du FIDA, à son devoir d'enquête en la matière; ou, à la suite de cette enquête et sur la base de ses conclusions ou d'autres informations, le FIDA en consultation avec le Gouvernement considère que ces pratiques ont effectivement eu lieu et que le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.
 - c) Le manuel d'opérations et le manuel de procédures administratives, comptables et financières ou l'une de leurs dispositions, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ou ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le projet.
 - d) Le droit du Gouvernement de retirer des fonds du prêt du Fonds de l'OPEP a été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou partie, ou les prêts sont devenus exigibles et payables avant le terme convenu; ou encore un événement est survenu qui, par préavis ou caducité, pourrait entraîner des effets identiques à ceux qui précèdent.
7. La non-soumission des rapports d'audit annuels dans les six mois suivant le délai de six mois prescrit dans l'accord de financement constitue une cause de suspension obligatoire.
8. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions de décaissement:
- a) le projet du manuel de procédures administratives, comptables et financières et le projet de manuel d'opérations ont été préparés et soumis au FIDA;
 - b) le premier PTBA a été approuvé.
9. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:

- a) un avis juridique favorable délivré par l'autorité compétente sur le territoire de la République du Niger, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement;
- b) l'UCP et le comité de pilotage ont été créés par Arrêté du Ministère de l'aménagement du territoire et du développement communautaire;
- c) le coordinateur de l'UCP et le responsable administratif et financier de l'UCP ont été recrutés;
- d) un compte de projet, un compte spécial du prêt et un compte spécial du don ont été ouverts par le Gouvernement;
- e) la somme de 50 000 000 FCFA correspondant au premier versement de la contrepartie du Gouvernement a été versée sur le compte de projet.

Key reference documents

Country reference documents

Poverty reduction strategy paper (PRS)
Rural Development Strategy (RDS)

IFAD reference documents

IFAD Strategic Framework
Western and Central Africa IFAD Strategy for Rural Poverty Reduction 2002- 2006
ARRDI Appraisal Report and Key Files
Niger COSOP
Learning Note on Targeting
Learning Note on Sustainability
Policy on Crisis Prevention and Recovery
Administrative Procedures on Environmental Assessment
Prerequisites of Gender Sensitive Design
Private-Sector Partnership and Development Strategy

Other miscellaneous reference documents

Paris Declaration on the Harmonisation of AID, 2003
Lettre d'entente Gouvernement – Agence SNU – Autres Coopérations

Logical framework

Objective hierarchy	Key performance indicators and targets (by gender where feasible)	Monitoring mechanisms and information sources	Assumptions and risks
<p>Goal Improve the incomes, food security and living conditions sustainably for approximately 340,000 vulnerable persons in Maradi Region.</p>	<ul style="list-style-type: none"> No. of persons benefiting from project services (direct, total project) Increased assets (land, livestock, goods, housing) owned by households (by gender of members and household head) Declining prevalence of child malnutrition (by gender) No. of households enjoying greater food security 	<p>Baseline, midterm and completion surveys (RIMS) WB Niger national database</p> <p>Village data bases (monitoring and evaluation by beneficiaries)</p>	<p>The overall economic and social situation will remain stable Complementarity among interventions will be assured through joint programming The Strategy for Poverty Reduction (SRP) and the resulting Strategy for Rural Development (SDR) will be implemented</p>
<p>Purpose of components</p>	<ul style="list-style-type: none"> Regional averages for yields by crop Area of crop land under irrigation (ha) No. of production micro-projects financed No. of hectares protected or reclaimed <p>Targets: Crop yields up by 40 per cent, 40,000 beneficiary smallholdings, 1 000 ha irrigated, 5,000 productive micro-projects implemented</p>	<p>Regional level public agencies (DRMDA/DRMRA/DRMEHLC) Regional statistics Village cereals banks Project impact surveys (midterm and completion)</p>	<p>The main implementing partners (one per department = will have adequate skills Tenure issues will be addressed effectively</p>
<p>2. Infrastructure and access to social services Improve the living conditions of rural populations, particularly the more disadvantaged, and facilitate access by them to basic services and infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> Km of feeder roads rehabilitated No. of new water points installed and operating (management committees) No. of health centres upgraded No. of schools upgraded No. of school canteens operating <p>Targets: 250 km of feeder roads, 100 water points, 50 level 2 health centres (CSI) and 80 level 1 health centres (CS) upgraded; 240 schools upgraded, 120 school canteens in operation</p>	<p>Baseline beneficiary profiles and project impact surveys (midterm and completion) Regional and national surveys Specific surveys</p>	<p>Mobilization of cofinancing will be complete</p>
<p>3. Reduction of household vulnerability Reduce the vulnerability of households, especially the most vulnerable, and improve capacity to prevent and manage crisis situations</p>	<ul style="list-style-type: none"> No. of villages having conducted self-census and generated village vulnerability maps No. of cereals banks No. of households having benefited from recapitalisation support No. of income-generating micro-projects supported <p>Targets: 400 village-level vulnerability maps, 50 centres of the early warning system (C/SAP), 32,500 recapitalised households, four months food security for 80 000 persons assured by cereals banks, 5,000 income-generating micro-projects supported</p>	<p>Baseline beneficiary profiles and project impact surveys (midterm and completion) Regional and national statistics Specific surveys</p>	<p>Weak coordination between traditional and communal authorities Weak participation by the most vulnerable categories</p>
<p>4. Project management/regional coordination Assure efficient management of development funds and improve coordination of development interventions within Maradi Region</p>	<ul style="list-style-type: none"> Disbursement rates No. of audits finding nothing amiss No. of villages participating in joint programming <p>Targets: Project is implemented in compliance with various agreements; platform put in place to foster consultations and joint programming efforts by Governorate, UN agencies and other donors</p>	<p>Project reports Audit reports</p>	<p>The PMU will be autonomous UNDAF will assure effective coordination</p>

